

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024**

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

Conformément à la réforme de la publication des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées

Le treize septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENT SUR SAULDRE, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance extraordinaire à la mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne CASSIER, Maire.

Convocation adressée et publiée le 11 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19

PRESENTS : Mme Anne CASSIER, M. Philippe STROOBANT, Mme Gaëlle GIRAUD, M. Stéphane BORDIER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pierre LOEPER, Mme Annette RAFIGNAT, M. Pierre COLIN, M. Denis GIRAUD, Mme Ingrid RIVIERE, Mme Elisabeth MAUROY, M. Pascal VILAIN formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES: M. Guy LANDRY, M. Guy LEMONNIER, Mme Aline GARNIER, Mme Anne-Sophie MOSSOT

POUVOIRS : M. Romain MIMBOURG a donné procuration à Mme Gaëlle GIRAUD
Mme Anne MAMAN a donné procuration à M. Pascal VILAIN
M. Jean-François CARCAGNO a donné procuration à M. Pierre LOEPER

Début de séance : 18 h 30

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle GIRAUD

Procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2024: approuvé à l'unanimité

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2024 sera consultable en mairie après son approbation lors du prochain conseil municipal.

Le point porté à l'ordre du jour a donné lieu à la délibération suivante :

DELIBERATION n° 42 du 13 SEPTEMBRE 2024

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ACQUERIR PAR ADJUDICATION AUX ENCHERES LA LICENCE IV DU DEBIT DE BOISSON
« BAR PMU DE LA PLACE DU MARCHÉ » SIS 13 RUE DU 4 SEPTEMBRE**

Madame le Maire explique qu'à la suite de la liquidation du « Bar PMU de la place du marché », elle a été informée par Maître Jean-Baptiste BUNEL, huissier de justice, de la vente par adjudication de la licence IV de débit de boisson, le lundi 16 septembre prochain.

Considérant le fait que, la création d'une licence IV est interdite, et afin de maintenir constant le nombre de débit de boissons de 4^{ème} catégorie sur le territoire de la commune, il est proposé d'acquérir la licence IV du débit de boissons « Bar PMU de la place du marché ». Cette licence pourra servir à soutenir un nouveau projet sur la commune.

Considérant que seul le conseil municipal peut autoriser le maire à participer à une vente aux enchères ;

Considérant qu'il convient de fixer un montant maximum pour l'acquisition de cette licence de débit de boisson, il est proposé de poser comme limite aux enchères la somme de 15 000 euros hors frais.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles 13332-1 et suivants

Considérant que le nombre de débits de boissons sur le territoire communal présente un intérêt pour l'attractivité de la commune et le développement économique local,

Considérant que cette licence pourra servir à soutenir un nouveau projet sur la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

D'AUTORISER Madame le Maire à prendre part à l'adjudication du 16 septembre 2024 pour l'acquisition de la licence IV du débit de boissons le « Bar PMU de la place du marché » pour un montant maximum de 15 000 euros hors frais,

PRECISE que ladite acquisition par voie d'adjudication sera portée par Maître Jean-Baptiste BUNEL, huissier de justice, pour représenter Madame le Maire à cette procédure,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à son acquisition,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette acquisition sont inscrits au budget de la commune.

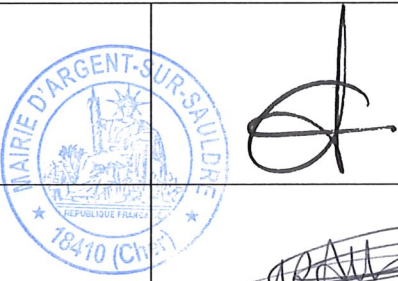


COMMUNE D'ARGENT-SUR SAULDRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 55.

Date d'affichage en mairie : 16 septembre 2024

La délibération et pièces annexes sont consultables en mairie, aux heures et horaires d'ouverture du public.

Président de séance : Mme Anne CASSIER	
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle GIRAUD	